

REUNION PUBLIQUE

Vous êtes invités à participer à la réunion publique qui se tiendra le **12 juin 2009** à la salle polyvalente à partir de **20h00**.

RENTREE 2009

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

SAMEDI 16 MAI DE 9H00 A 11H30

Merci de vous munir des documents suivants :

- ☐ Photocopies du carnet de santé ;
- ☐ Photocopies du livret de famille, pages de l'enfant **et** des parents ;
- ☐ Certificat d'aptitude à la vie en collectivité (délivré par le médecin, si enfant non scolarisé) ;
- ☐ Deux photos d'identité pour les maternelles ;
- ☐ Un certificat de radiation si votre enfant a déjà été scolarisé.

Si vous n'êtes pas disponible ce samedi, prière de prendre rendez vous : ☎ 03 84 76 46 84
Madame PAUTHIER, Directrice

ENQUETE INSEE

Du 11 mai au 27 juin 2009, l'INSEE effectue une enquête sur les ressources et les conditions de vie. Certains habitants de Pusey seront interrogés par Madame CHAGNOT, enquêtrice munie d'une carte officielle. Les personnes concernées seront averties individuellement, au préalable par lettre.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

RAPPEL : Pour préserver le repos de chacun, merci de bien vouloir respecter les nouvelles directives préfectorales en ce qui concerne les travaux de bricolage ou de jardinage, et notamment l'utilisation de tondeuses à gazon, motoculteurs, nettoyeurs haute pression, etc...

Ces travaux bruyants susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

JOURS OUVRABLES de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30

DIMANCHES ET JOURS FERIES de 10 H à 12 H.

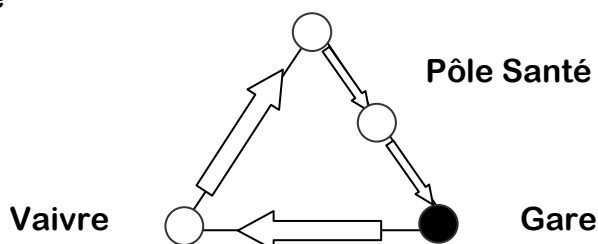
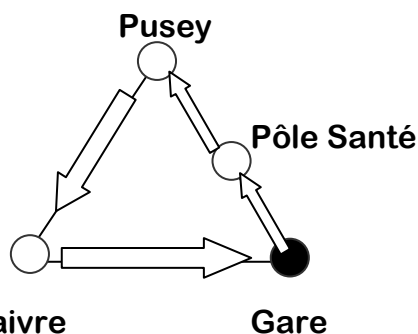
NOUVEAUX CIRCUITS V'BUS

V'BUS⁺, un réseau qui répond aux besoins de déplacements des habitants de l'agglomération. Une nouvelle offre de transport dès le 1^{er} septembre 2009. Le pôle multimodal (gare routière) au cœur du réseau, synergie avec les autres modes de transport. Des horaires cadencés et permanents toute l'année (allégé en été). Des itinéraires plus simples et identiques toute la journée. Gamme tarifaire inchangée avec un ticket à 0.90 €.

Deux lignes circulaires tourneront simultanément dans les deux sens depuis le pôle multimodal (gare routière) : 13 passages pour chaque ligne, soit 26 passages entre 6h30 et 19h15


Pusey

Ligne B1 : Gare/Vaivre/Pusey/Pôle Santé/Gare




Ligne B2 : Gare/ Pôle Santé/Pusey/ Vaivre /Gare

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE



MAIRIE DE PUSEY 70000

☎ 03.84.76.45.93
☎ 03.84.76.00.66



**ARRIVE
A
PUSEY**

**Un nouveau service
pour les habitants de Pusey
mis en place par la CCAV**

Envie d'aller au marché à Vesoul le jeudi matin ?
Plus besoin de prendre sa voiture
et de subir les problèmes de stationnement !!!

Sur simple appel téléphonique au
0 800 09 99 39
numéro vert
(au plus tard la veille avant 18 heures)

... un bus passera vous chercher
derrière la Mairie de Pusey à 09 heures,
vous conduira Place du Marché à Vesoul,
et vous reprendra à 11 heures pour vous ramener à Pusey.

**SEULEMENT
0,90 €
LE TRAJET**

AGGLOMÉRATION de VESOUL
Communauté de Communes

INFORMATIQUE SENIORS



La première session se termine en juin.

Pour les inscriptions de la nouvelle session qui débutera en septembre s'adresser en Mairie.

Les personnes déjà inscrites sur liste d'attente seront contactées pour connaître leur engagement.

D'ores et déjà un grand merci à Pierre VERGUET et Emmanuel CHOFFAT pour la réussite de cette animation.

PRESENCE VERTE

La Commune de Pusey – par le biais de son C.C.A.S. – a décidé de participer financièrement au service de téléassistance « **Présence Verte** » à destination des habitants de Pusey, à hauteur de 50 % de l'abonnement mensuel.

C'est un service de proximité, qui s'adresse aux personnes âgées ou non, handicapées, isolées qui ont besoin de pouvoir appeler une aide physique à tout moment.

La téléassistance permet d'abord aux personnes âgées de continuer à vivre seules chez elles.

Un document d'information sera distribué aux personnes susceptibles d'être intéressées.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser en Mairie.

ASSAINISSEMENT

MODIFICATION RESEAU

Vous avez pu constater que des travaux sont en cours. Avec la réalisation du nouvel hôpital, le réseau d'assainissement est modifié. Les communes de Pusey et Charmoille seront reliées directement à la station d'épuration de Pusey.

REDEVANCE 2009

Suite à l'augmentation de la taxe d'assainissement de la CCAV, le Conseil Municipal a décidé pour des raisons d'équité :

- de supprimer la part fixe ;
- de répercuter seulement une partie de la taxe sur les m³ consommés, soit 0.80 € le m³ ;
- de prendre en charge sur ses fonds propres (budget assainissement) le solde de la taxe ;

POUR COMPARAISON :

✕ Variations que peut apporter ce changement de tarif : simulation de facture

Nombre de M3	2008	2009
60	53.00 €	48.00 €
90	63.50 €	72.00 €
120	74.00 €	96.00 €
240	116.00 €	192.00 €

✕ Tarif dans les communes proches :

Commune	Année	Prix du m3
Quincey	2009	0.90
Frotey	2009	0.92
Navenne	2009	0.80
Noidans	2009	0.65
Vaivre	2009	0.89 + part fixe 14.00€
Echenoz	2009	0.80 + part fixe 15.00€

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Les horaires d'été sont les suivants (depuis le 1^{er} avril)

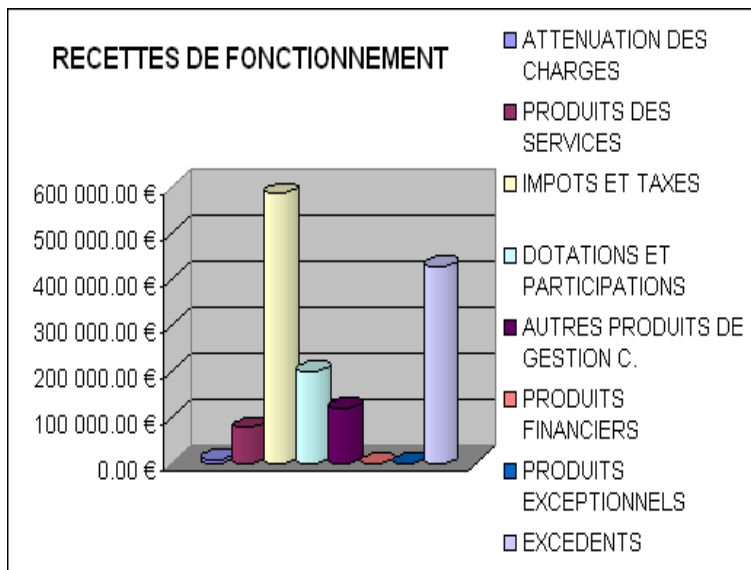
Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Le samedi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30

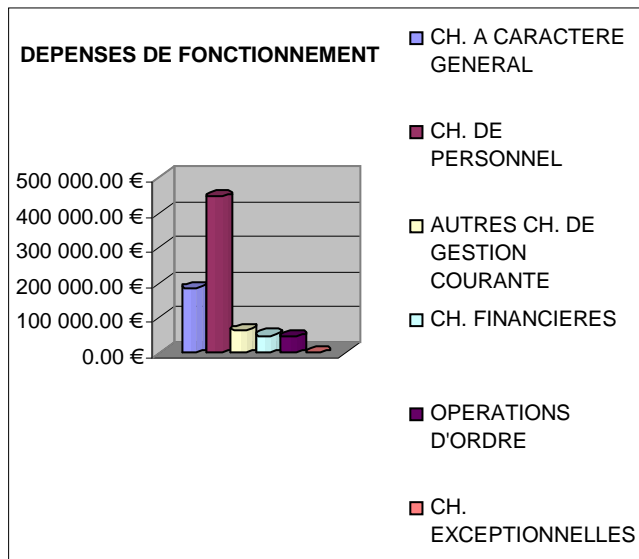
 **03 84 76 02 11**

Bilan financier 2008

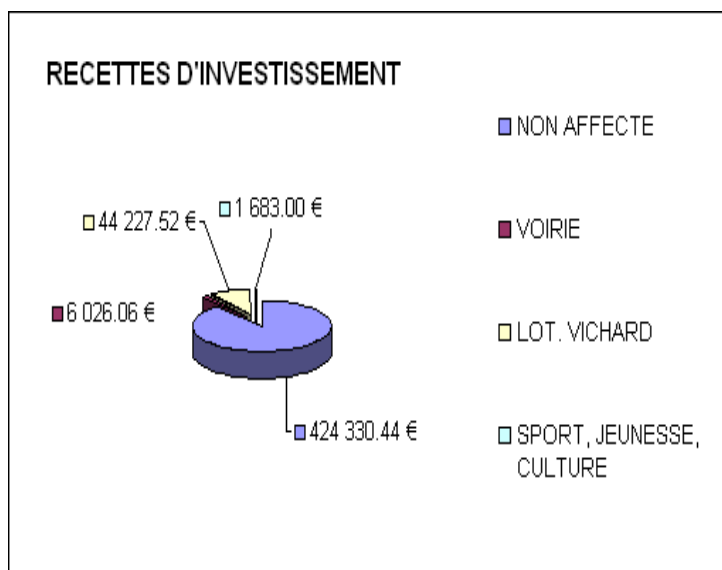
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2008 1 421 288.43 €



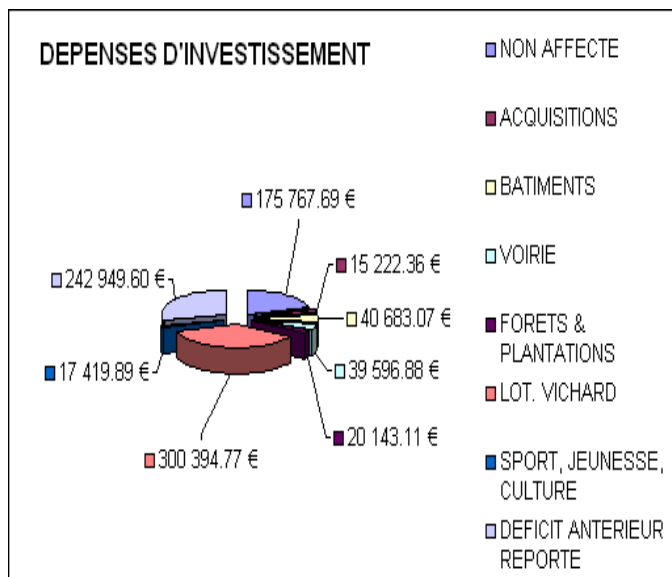
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2008 : 795 862.00 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2008 : 476 267.02 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2008 852 177.37 €



RESULTAT DE CLOTURE 2008 REINJECTE EN 2009 249 516.08 €

En ce qui concerne les travaux du stade de foot, l'éclairage est réalisé, sa mise en service est imminente. (A savoir le coût pour un match s'élève à environ 15 €)

PROGRAMME DE TRAVAUX 2009

Programme de travaux 2009	Estimatif TTC
<u>Bibliothèque :</u> Achat de petit mobilier (4 à 6 poufs + 1 table ; ventilateur,...)	1 000,00 €
<u>Groupe scolaire :</u> Appareil de nettoyage et de purification de l'air	2 000,00 €
<u>Maison des assistantes maternelles :</u> Mise aux normes appartement	10 000,00 €

<u>Maison des associations :</u> Préparation du dossier	10 000,00 €
<u>Travaux sur bâtiments :</u> Rénovation lavoir :	50 000,00 €
Création aire de jeux :	10 000,00 €
Eglise : mise en valeur, éclairage :	7 000,00 €
Eglise : rampe accès handicapés	3 000,00 €
<u>Bois :</u> Régénération du bois 2009 :	6 000,00 €
<u>Embellissement, environnement :</u> Fleurissement dont 4 entrées :	7 000,00 €
Achat de poubelles (x5) :	1 000,00 €
Illuminations de Noël :	4 500,00 €
<u>Travaux de voirie :</u> Réparations localisées « Village » :	14 000,00 €
Pose bordures « Chemin des Essarts » :	1 800,00 €
Réfection voirie « Rue des Vergers » :	25 900,00 €
Réfection « Rue du bois Mourlot » :	4 600,00 €
Aménagement « Chem. de Germinéy » :	12 000,00 €
Réfection fontaine place AFN :	2 000,00 €
Bornes incendie (x2)	6 000,00 €
Pose bordures chemin longeant RN19	4 500,00 €
<u>Matériel services techniques :</u> Remplacement grosse tondeuse :	23 600,00 €
Matériel portatif et outillage :	1 500,00 €
<u>Travaux divers, jeunesse, associations :</u> Crédits Conseil Municipal des Jeunes :	5 000,00 €
Zone fermée poubelles Salle Pol. :	1 500,00 €
Réfection plafond Salle Polyvalente :	
Tables pique-nique Etang (x2) :	1 000,00 €
Eclairage terrain de football à 11 :	57 000,00 €
Pose de cavurnes cimetière :	3 300,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les projets avancent !!!!!

- ① Le plateau sportif sera très prochainement équipé de filets, ainsi que d'une table de tennis de table;
- ② Le CMJ a décidé d'attribué 1 000 €uros de crédits supplémentaires pour l'équipement de l'aire de jeux ;
- ③ Le projet de sécurisation du Chemin de Germinéy, est lancé. Les consultations sont en cours.
- ④ Des contacts sont pris pour sécuriser le giratoire de la Vaugine afin de protéger piétons et cyclistes

MANIFESTATIONS FESTIVES

VIDE GRENIERS

DIMANCHE 26 AVRIL 2009, le vide grenier organisé par le Comité des Fêtes a attiré beaucoup de visiteurs, profitant du beau temps pour chiner dans une ambiance conviviale.

Le succès de cette manifestation très prisée par les Puséens (nombreux à s'être inscrits), est surtout dû à la bonne organisation et au grand dévouement des membres de l'association.

FEUX DE LA SAINT JEAN

Organisé par le FC du Lac et PUSEY ACTI-SPORT
A PARTIR DE 20 H 30
STADE DE PUSEY ET SALLE DES FETES
SAMEDI 20 JUIN 2009

ANIMATIONS AVANT ET APRES LES FEUX – RESTAURATION ET BUVETTE



L'ASSOCIATION COMMUNALE DE PECHE ORGANISE SA



5° EDITION DE PECHE A LA TRUITE

A l'étang communal

LE SAMEDI 16 MAI 2009 à partir de 08 H 00

Inscription à la demi-journée ou à la journée, placement selon ordre de réservation
Challenge du plus grand nombre de prises en journée, catégorie homme femme enfant
Prises illimitées, inscriptions sur réservation conseillée vivement,
Animation spécifique pour les enfants de moins de 5 ans,
Buffet, buvette et barbecue le midi sur réservation.

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATION PAR TELEPHONE

☎ 03 84 75 18 63

☎ 03 84 76 58 49

NOUVELLE ASSOCIATION

L'association des « Amies du Mardi » change de nom et s'ouvre à d'autres activités. Afin de pouvoir offrir davantage d'activités aux Puséens et Puséennes, un changement de nom et de statut s'imposait. Après une assemblée générale extraordinaire, l'association prend pour nom :

« LES AMIS DES ARTS ET DES LETTRES »

Les activités 2009 proposées sont les suivantes :

- ✂ Travaux manuels le mardi
- ✂ Scrabble en duplicate le mercredi de 18 h 00 à 20 h 00
- ✂ Dessin peinture pour les enfants le mercredi de 15 h 30 à 16 h 30
- ✂ Dessin peinture pour les adultes le jeudi de 10 h 00 à 11 h 00



Le Groupe « Poésies » a présenté son animation à l'école de Pusey en mars et l'a proposé à d'autres classes (dates à définir).

Le Groupe Expression formé d'acteurs amateurs et de musiciens présentera son animation spectacle sur le thème de l'humour le vendredi 15 mai à 20 h 30 et le samedi 16 mai à 14 h 30 salle de l'ancien groupe scolaire.

Contact : Monsieur Gilles GRANDJEAN

☎ 03 84 76 04 87



UN NOUVEAU MUSICIEN A PUSEY



Bienvenue à Monsieur Guy Vincent NWOANG, propriétaire rue Gustave Courtois, percussionniste de formation, déjà bien connu dans le monde musical, ayant participé à des tournées internationales avec Manu DIBANGO et Djamel LAROUSI. Il se produira le 26 juin 2009 avec les TAMBOURS 2 VESOUL au Lac de Vesoul
Vous pouvez faire appel à lui pour des animations de soirées. Retrouvez le sur WWW.NWOANG.com

PETITE HISTOIRE DES BOIS DE PUSEY

PUSEY dispose de deux bois communaux, l'un situé sur son propre territoire, l'autre sur celui de la commune voisine de CHARMOILLE. Le premier, dit bois de Mont de Mouge, compte 19 hectares 08. Le second, que l'on appelle fréquemment le Grand Bois, mais dont l'appellation cadastrale et historique est « Le Bois de Chenit », est plus vaste, puisque son étendue est de 96 hectares 07. Les promeneurs le connaissent bien, mais connaissent-ils son origine ? Savoir pourquoi la commune de PUSEY possède une forêt à CHARMOILLE est en effet une question que l'on peut se poser. Cette question donne lieu à des réponses diverses, et pour tout dire aussi variées que fantaisistes, comme nous allons le voir :

- pour les uns, la municipalité de CHARMOILLE aurait, dans les années difficiles qui ont suivi la Révolution, donné ce bois à celle de PUSEY, car des conscrits de PUSEY aurait été enrôlés volontairement, se substituant à ceux de CHARMOILLE peu désireux d'aller aux frontières affronter un ennemi redouté.
- pour d'autres, ce serait à l'issue d'une partie de cartes victorieuse que la commune de PUSEY serait devenue propriétaire du Bois de Chenit, à la suite, probablement, d'un pari dont on ne connaît que l'enjeu supposé, non pas la cause.

Le registre ouvert le trente messidor an VIII (19 juillet 1800), « pour servir aux délibérations du conseil municipal de la commune de PUSEY » par François Ignace GRANGERET ⁽¹⁾, Maire, nous donne une explication qui fait moins part au rêve : deux délibérations, l'une du dix messidor an X (29 juin 1802), l'autre du vingt fructidor de la même année (7 septembre 1802), la seconde confirmant la première, font état d'un procès intenté à la commune par deux propriétaires de la Montoillotte (il s'agit en fait de deux vésuliens, propriétaires des fermes de la Montoillotte, et non pas des habitants de ce hameau). Ceux-ci voulaient « obtenir part aux futaies des bois communaux en raison de l'étendue des bâtiments de la Montoillotte dont ils sont propriétaires ». Rappelons qu'à cette époque les habitants avaient part au taillis pour le chauffage, mais aussi aux futaies pour l'entretien du gros œuvre de leurs habitations ou de leurs bâtiments agricoles.

Le Conseil Municipal unanime décide que « la Montoillotte n'aura point de part à distribution des bois communaux dudit PUSEY » et argumente ainsi pour étayer sa décision :

- par un ascensement (traité) en date du 24 mars 1603, les bois de Cheny (orthographié ainsi à cette époque) et de Mont de Mouge ont été cédés aux habitants de PUSEY par Jean de Beaufremont ⁽²⁾, moyennant la somme principale de 400 francs et une redevance annuelle en grains ; cette concession n'est faite qu'au profit des habitants qui habitent (sic) et qui contribuent aux charges de communauté Voici donc de quoi nous renseigner clairement sur les origines de la propriété de nos bois ; mais continuons notre lecture,
- ce traité a été ratifié d'abord le 28 novembre 1616, l'a été de nouveau le 13 septembre 1633, par cet acte d'approbation, les habitants ont ajouté en premier prix (400 francs), celui de 600 francs (était-ce pour être dispensés de la redevance annuelle en grains ?). Ces actes établissaient clairement, selon la délibération, que pour avoir une portion de bois, il était nécessaire de résider dans la commune ; le vendeur s'imposait d'ailleurs à lui-même cette clause restrictive. Il fallait donc contribuer aux charges communes locales, ce que ne faisaient pas les habitants de la Montoillotte qui ne payaient que la contribution foncière et celle des portes et fenêtres, contributions d'Etat. Ne payant que ces contributions, ils n'avaient donc supporté aucune part des frais d'acquisition de ces deux forêts ;
- par un autre traité, du 12 juillet 1620 cette fois, le même de Beaufremont a cédé pour 1 000 francs à titre de fief le domaine de la Montoillotte à Jules Maubouhans. Or, les propriétaires « ont fait réduire la plaine, il y a environ 50 ans, un bois de chênes ⁽³⁾ qui y existait et montre encore de hauts vestiges bien suffisant aux réparations de ses bâtiments... ». Ce bois est qualifié de bois banal

(sic), et il semble qu'avant ce traité le réservant à la métairie de la Montoillotte, les habitants de PUSEY aient pu comme ceux de la Montoillotte y prendre le bois nécessaire à leurs besoins, y compris pour le parcours des animaux.

C'est ainsi que l'usage des bois communaux fut réservé aux habitants de PUSEY, de Gabeuret, de Bas de Crotte et du Grand Chanois ⁽⁴⁾.



Ce même registre nous donne des renseignements intéressants quant à l'usage et à la gestion de nos bois.

C'est ainsi que le 26 pluviôse an IX (14 février 1801), le Conseil décide de répartir les produits de la forêt conformément aux usages anciens en vigueur depuis des temps immémoriaux, c'est-à-dire à parts égales aussi bien pour les futaies que pour les taillis et les branchages ; malheureusement, cette délibération va à l'encontre d'un arrêté du représentant du peuple Saladin, qui répartit les futaies selon « le toisé » (on dirait aujourd'hui le métré) et l'étendue des maisons.

L'arrêté de Saladin s'imposera puisque trois ans plus tard une délibération confirme ce mode de répartition ; elle précise en outre que PUSEY compte 768 habitants et que le toisé des maisons est de 8.672 toises (mesure de longueur égale à environ 1,95 m). Apparemment, on tenait compte de la longueur des maisons, non de leur surface.

En 1807 et 1808 notamment, le conseil municipal s'oppose à ce que les porcs soient mis à la glandée, estimant qu'il serait préférable de vendre les glands à la commune.

Dans le même temps, il affirme que les bois sont en très bon état et qu'il n'y a ni semis ni plantations à y faire.

Il présente en 1816 une requête au Préfet tendant à exploiter le quart de réserve pour faire face aux dettes de guerre ; logement des troupes alliées, denrées et marchandises fournies.

Si l'on ajoute que les troupes alliées (c'est-à-dire les armées étrangères ayant envahi la France après les défaites napoléoniennes) se sont généreusement servies, et divers autres avatars, il n'ya plus à s'étonner de ce que tout récemment plusieurs de nos coupes aient été considérées comme très pauvres et doivent être replantées.

(1) François Ignace GRANGERET (1762-1804), cultivateur, Maire de PUSEY jusqu'en 1804.

(2) Jean de BEAUFFREMONT : propriétaire de la terre de PUSEY depuis 1570 (source : nouveau dictionnaire des communes, tome V).

(3) Bois banal : il existe encore à 200 mètres du hameau de la Montoillotte, deux lieudits « La Corne du Bois » et « La Corvée du Bois ». Nous connaissons aussi à PUSEY « Le Chanois » et « Le Mont Chanois », ces appellations traduisant habituellement la présence ancienne de forêts ou bois de chênes. C'est plutôt l'un des deux premiers lieudits qui pourrait désigner l'emplacement de ce bois banal.

(4) A cette époque les hameaux de Bas de Crotte et du Grand Chanois faisaient encore partie de PUSEY ; le conseil municipal a décidé de s'en séparer en 1816. Bas de Crotte a été rattaché à CHARMOILLE, le Grand Chanois l'a été à PUSY. De ce hameau, il ne reste que quelques pierres ; une ferme y existait encore il y a une dizaine d'années, menaçant ruine ; les derniers habitants s'appelaient DUBREUIL (les parents de Madame André SERIOT), DUFILS, DUVENT. Sur un linteau figure encore le nom de BADOZ. *(était pâtre communal)*

Merci à Monsieur François VAUTRIN, qui nous a communiqué ce texte.